

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT D'ANNONCE
DES RENDEZ-VOUS DE L'OLIVE EN VALLÉE DE L'HÉRAULT
PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. Olivier SERVEL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération du 30 janvier 2023 relative à la définition de l'intérêt communautaire, l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 16 novembre 2020 sur l'adhésion au programme Petites villes de demain ;

VU la délibération n° 2327 du Conseil communautaire du 08 juillet 2020 relative aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-Le-Désert - Vallée de l'Hérault (OTI) ;

VU la délibération n°2875 du Conseil communautaire du 23 mai 2022 relative à l'instauration d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours Petites villes de demain ;

VU la délibération n°3026 du Conseil communautaire du 22 novembre 2022 relative à l'adoption du programme Petites villes de demain ;

CONSIDERANT la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires, qui vient préciser le fonctionnement des outils mis en place par la loi ELAN du 23 novembre 2018 notamment l'opération de revitalisation des territoires (ORT),

CONSIDERANT le programme Petites Villes de Demain (PVD), lancé par le ministère de la cohésion des territoires le 1^{er} octobre 2020, qui vise en partenariat avec les EPCI, à accompagner la dynamisation de communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité sur leur territoire et qui sont engagées dans une transition écologique,

CONSIDERANT que le programme PVD a pour objectif de mettre en œuvre un programme de redynamisation et de développement des fonctions de centralité de ses communes adhérentes,

CONSIDERANT le diagnostic, les enjeux et les actions envisagées pour renforcer l'identité, valoriser le patrimoine et fédérer les acteurs, visiteurs, la population des communes PVD,

CONSIDERANT les missions d'animation et de promotion de l'Office de tourisme Intercommunal,

CONSIDERANT que cette initiative de valorisation de la filière olive est à juste titre portée par l'OTI dans le cadre de ses missions,
CONSIDERANT la délibération de l'OTI validant le programme d'animation et d'exposition des boutiques de Gignac et Argileum à Saint-Jean-de-Fos pour la période de Noël 2023,
CONSIDERANT que le règlement du fonds de concours PVD – bourgs centres permet le soutien d'animations qui servent les enjeux de renforcement de l'attractivité du territoire,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le principe de la sollicitation de l'Office du tourisme intercommunal relative à la mise en place de ce premier événement autour de l'olive,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à verser la contribution du fonds de concours demandée, dans le respect des conditions spécifiées dans son règlement d'attribution.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3346
Publication le 28/11/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/11/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14740-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Plan de financement

RV de l'olive – Noël 2023

Poste de dépense	Estimation HT	Financement	
Identité visuelle	2 000 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
Publicité sur le lieu de vente, roll-up...	1 000 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
Flyers, affiches imprimés	900 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
Promotion radio du jeu concours, des animations	1 500 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
Ads réseaux sociaux	300 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
15 jours ETP dont écriture d'une visite guidée et mise en œuvre par guide conférencier	3 750 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
Inauguration (buffet)	600 €	OTI 50 %	CCVH 50 %
Total	10 050 €	OTI 50 %	CCVH 50 %